

Le projet de loi C-4

Nous confrontons les conservateurs

Les représentants d'UCCO-SACC-CSN Jason Layman (délégué local au pénitencier de la Saskatchewan) et Jason Godin (deuxième vice-président national) ont présenté à des députés conservateurs clés la position du syndicat contre les dispositions antisyndicales draconiennes contenues dans le projet de loi C-4, à l'occasion des audiences du comité parlementaire des finances le 26 novembre à Ottawa.

Puisque le gouvernement n'a pas invité le syndicat à témoigner sur cet important projet de loi susceptible d'affecter radicalement nos membres dans les années à venir, MM. Layman et Godin ont profité de l'occasion pour parler aux députés pendant une pause et au terme des audiences du comité. Voici un résumé des discussions qui ont eu lieu.

Avec Randy Hoback, député de Prince Albert, circonscription où se trouve le pénitencier de la Saskatchewan, il a été question des modifications apportées au Code canadien du travail et des répercussions sérieuses qu'elles auront pour la sécurité des agents correctionnels. M. Hoback a déclaré qu'il serait disposé à discuter avec nous de nos préoccupations dans le cadre d'une prochaine rencontre.

M. Hoback a ajouté avoir souvent observé que des informations erronées provenant des deux parties ternissent les audiences des comités, et il souhaite nous entendre formuler nos préoccupations directement. Nous avons souligné que nous n'avons pas été invités à témoigner, mais qu'il est important que nos préoccupations soient entendues, considérant que de nombreux agents correctionnels vivent et travaillent dans sa circonscription.



Randy Hoback, le député fédéral de Prince Albert

À la fin des audiences, le député d'Edmonton-Leduc James Rajotte, qui préside le comité des finances, a demandé aux témoins (notamment à certains de nos collègues du milieu syndical) s'ils avaient des préoccupations concernant les fonctionnaires qui sont déjà désignés services essentiels à 80 % et sont forcés de négocier par arbitrage dans l'intérêt de la santé et sécurité publique.

Étant donné qu'UCCO-SACC-CSN n'avait pas été invité à témoigner, nous avons abordé M. Rajotte à la fin de l'audience pour lui expliquer que les agents correctionnels sont désignés à 100 % et que le syndicat n'a jamais contesté de désignation dans ses négociations.

Nous avons en outre expliqué que, durant les deux dernières négociations, le syndicat a participé de bonne foi à la procédure de conciliation existante pour tenter de résoudre des impasses à la table de négociation. Pourquoi, avons-nous demandé à M. Rajotte, le gouvernement nous oblige-t-il maintenant à l'arbitrage exécutoire alors que la procédure de conciliation s'est révélée efficace?

M. Rajotte nous a alors donné ses coordonnées et nous a demandé de préparer une présentation écrite pour le comité. Nous avons observé que l'habitude de ce gouvernement de présenter d'énormes projets de loi omnibus qui sont rapidement soumis au Parlement avec un minimum de discussion laisse peu de possibilités de consulter les personnes qui sont les plus touchées; dans ce cas-ci, nos membres. Et cela, avons-nous ajouté, est une dangereuse façon de faire les choses.

En prévision des négociations à venir en 2014, nous avons indiqué que nous trouvons inacceptable la volonté du gouvernement de comparer nos salaires et nos avantages à ceux des agents correctionnels provinciaux, parce que comparer nos emplois revient à comparer des pommes et des oranges. Notre travail, avons-nous ajouté, devient de plus en plus difficile et dangereux compte tenu du nombre croissant de lois criminelles que fait adopter le gouvernement.



James Rajotte préside le comité des finances de la Chambre des communes

Nous avons fait valoir à M. Rajotte que cette comparaison n'est absolument pas acceptable comme base de négociation pour UCCO-SACC-CSN. Il a dit qu'il était d'accord et qu'il comprenait notre objection.

Nous avons également mentionné que certains changements apportés au Code canadien du travail par le projet de loi C-4 nous inquiètent beaucoup, parce qu'ils limiteront gravement la capacité du syndicat de traiter les menaces à la santé et sécurité de nos membres. Nous avons présenté des statistiques qui démontrent les dangers de plus en plus sérieux de notre profession, après quoi nous avons demandé pourquoi ce gouvernement voudrait restreindre notre aptitude à résoudre des problèmes de sécurité, et pourquoi ces changements sont cachés dans un projet de loi omnibus sur le budget.

Finalement, nous avons suggéré qu'il serait beaucoup plus utile pour les ministres du gouvernement de s'asseoir et dialoguer avec UCCO-SACC-CSN, plutôt que d'insulter à répétition nos représentants élus en les qualifiant de « grands chefs de syndicat » (big union bosses). M. Rajotte a affirmé qu'il n'utiliserait jamais ce terme.

Nous avons également discuté brièvement de nos préoccupations avec le député du NPD Guy Caron. M. Caron nous a assurés que le NPD nous offrirait toute l'aide dont nous avons besoin face à cette législation omnibus antidémocratique.